

PAYS : LAOS **Ville:** Vientiane
Nom de l'établissement: lycée français international de Vientiane
Secteur géographique: Asie-Pacifique

ACTE N° 2 - 2017/2018 portant sur la modification du règlement intérieur du conseil d'établissement

Modifications proposées :

- 1) Introduction : La circulaire de référence « **N° 1548 du 20 juillet 2017** »
- 2) Article 5 : « Il assure (*le secrétaire adjoint*) la rédaction du procès-verbal » remplacé par « **l'administration rédige le procès-verbal** »

Le Conseil d'établissement dans la séance du 14 novembre 2017

- Vu (D.2002-22 du 4/01/2002; C 1946 du 30/06/2008; etc....),
- Vu les conclusions du Conseil d'école et/ou du Conseil du second degré,
- Vu la convocation qui lui a été adressée 10 jours avant,
- Considérant que 14 membres étaient présents sur les 14 composant le conseil : le quorum est atteint,
- Après avoir débattu s'est prononcé par vote,
- Le résultat du vote est le suivant :**

Nombre de membres : 14 présents 14 votants
Suffrages exprimés : 14 pour 0 contre
Suffrages non exprimés: 0
Abstention : 0

Avis favorable / **adoption**

~~Avis défavorable / refus~~

Date: 14 novembre 2017

Le président du conseil d'établissement,

Signature : **le proviseur**

